



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 16 novembre 2023 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 11
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de membres absents : 8

Date de convocation :
10 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :
2 4 NOV. 2023

et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :
2 4 NOV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le dix novembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix novembre deux mille vingt-trois.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

5 - Institutions et Vie Politique

5.3 - Désignation de représentants

Objet : Modification de la composition de la commission thématique « Attractivité du Territoire »

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean TURMEL		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			M. Daniel BREARD		
Mme Najat LEMERAY			Mme Gislaïne MARIE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Guy VELANY		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			M. Lucien BAZIN		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Annie ROSSI		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	0	11	2	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			40		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			51		

Mme Catherine GOURNEY LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Faisant suite à :

- la démission de M. Gérard MARY des ses mandats de conseiller municipal de Vire Normandie et de conseiller communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- la démission de Mme Stéphanie ERNOULT de son mandat de conseillère municipale de la commune de Saint-Denis-de-Méré,

il convient de procéder à la désignation de deux représentants des communes appelés à siéger au sein de la commission thématique « Attractivité du Territoire » de l'Intercom de la Vire au Noireau, en lieu et place de M. Gérard MARY et de Mme Stéphanie ERNOULT qui avaient été désignés par le conseil communautaire pour siéger au sein de cette instance par délibération du n°D2020-9-4-2 du 10 septembre 2020.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

Ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires que les élus suivants ont d'ores et déjà fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :

- M. Corentin GOETHALS (conseiller municipal de la commune de Vire Normandie et conseiller communautaire).
- M. Manuel MACHADO (Maire de la commune de Saint-Denis-de-Méré et conseiller communautaire représentant du pôle de proximité de Condé).

Mme la Présidente de séance demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein de la commission « Attractivité du Territoire » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Corentin GOETHALS et M. Manuel MACHADO sont donc désignés pour siéger au sein de cette instance.

- **La représentation des pôles de proximité au sein de la commission thématique « Attractivité du Territoire » de l'Intercom de la Vire au Noireau s'établit donc comme suit à compter de ce jour :**

• Territoires	Membres
Pôle de Proximité de Condé	M. Pascal DALIGAULT
	M. Jean-Daniel GOUDIER
	M. Manuel MACHADO
	M. Jean TURMEL
Pôle de Proximité de Saint-Sever	Mme Coraline BRISON-VALOGNES
	M. Hervé DUPARD
	M. Olivier JEANNEAU
	M. Georges RAVENEL

Souleuvre-en-Bocage	M. Eric MARTIN
	Mme Claudine SANSON
	Mme Catherine SAVEY
	Mme Amandine VANEL
Valdallière	M. Jean-Paul ANGENEAU
	M. Frédéric BROGNIART
	M. Mickaël GUETTIER
	Mme Céline HELAINE
Vire Normandie	M. Lucien BAZIN
	M. Corentin GOETHALS
	M. Régis PICOT
	Mme Annie ROSSI

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Coraline BRISON-VALOGNES

La 1^{ère} Vice-Présidente,
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

